

Guide - Visite & Adoption Chat



Ça y est, vous allez visiter un de nos protégés ! Nous vous remercions pour votre confiance.

Notre famille d'accueil va vous recevoir. N'hésitez pas à lui poser vos questions, c'est elle qui connaît le mieux l'animal ! Nous vous demandons également, s'il vous plaît, de rester patient, polis et courtois dans vos échanges avec elle. Ce sont des bénévoles, qui dédient beaucoup de temps à prendre soin de nos chats accueillis. Ils ont aussi une vie personnelle, familiale, un travail... Merci de respecter leur disponibilité. Merci également de les prévenir en cas de retard ou d'annulation de la visite.

Lors de cette visite, **3 choix s'offrent à vous** :

🐾 **Vous accorder un délai de réflexion** (et c'est bien normal)

🐾 **Réserver l'animal et venir le récupérer plus tard**

Il se peut par exemple que vous visitiez un animal en cours de soin ou un chaton pas encore prêt à partir.

Il se peut également que vous partiez en vacances, ou que vous ayez besoin d'un peu de temps pour préparer les papiers d'adoption et l'arrivée de votre futur compagnon.

A ce moment-là, la réservation est possible pour un délai de **deux semaines maximum** après la date de disponibilité du chat. L'animal réservé, nous stopperons les visites et vous serez alors sûr(e) de pouvoir l'adopter.

La réservation est **payante** et coûte **70 euros**. Il est possible de les régler :

- Par espèce (à laisser à la famille d'accueil) : déduit du montant de l'adoption le jour de l'adoption
- Par chèque (à laisser à la famille d'accueil) : détruit le jour de l'adoption ou pouvant faire office de 1er règlement
- Par virement bancaire sur le RIB de l'association : déduit du montant de l'adoption le jour de l'adoption

Si en revanche vous changez d'avis par la suite, et que vous ne souhaitez plus adopter l'animal, **ces frais de réservation ne seront pas remboursables.**

🐾 **Adopter directement**

En cas de coup de cœur, si l'animal est prêt à partir, et que le certificat d'engagement est signé depuis plus de 7 jours, il est possible de l'adopter directement ! A ce moment-là, il faudra prévoir en amont de prendre une caisse de transport, et de prendre les papiers nécessaires à l'adoption.

Comment savoir si le chat est prêt à partir à l'adoption ?

1. Il a plus de 11 semaines
2. Il est resté 2 semaines en quarantaine chez sa famille d'accueil
3. Il a vu le vétérinaire et a pu être :
 - Testé FIV/FeLV
 - Primo vacciné
 - Identifié
 - Déparasité
 - Stérilisé s'il a plus de 6 mois
4. Un certificat vétérinaire attestant de son état de santé a été émis il y a moins de 3 mois.



Le jour de l'adoption, vous devez remettre à la famille d'accueil :

- **Le certificat d'engagement et de connaissance** que vous pouvez télécharger puis imprimer depuis notre site www.volcanimo.fr. Il est disponible sur notre page d'accueil. Deux points de vigilance :



Le document doit être daté d'au moins **7 jours** avant l'adoption (et donc au moins 7 jours avant la date figurant sur le contrat d'adoption). Généralement, entre le moment où vous nous contactez et le moment où l'animal est adopté, ce délai est respecté.

Le document doit être **signé**, sans oublier **la mention MANUSCRITE** (=à recopier A LA MAIN) sur la dernière page :

Mention à recopier ci-dessous de façon manuscrite :

« Ayant pris connaissance de l'ensemble de ces informations et m'étant renseigné sur tous les éléments me permettant de respecter les besoins d'un chat, je m'engage expressément à les respecter. »

- **Une photocopie de votre pièce d'identité** (carte d'identité, passeport, permis de conduire...)
- **Un justificatif de domicile** (facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone, quittance de loyer, avis d'imposition...)



Il ne peut y avoir qu'un seul adoptant.

Le nom/prénom figurant sur le certificat d'engagement, le contrat, la pièce d'identité et le justificatif de domicile doivent être **identiques**.

- **Un chèque de caution de 300 euros** : Afin de garantir que les chatons non stérilisés au moment de l'adoption le soient par leurs nouveaux propriétaires par la suite, nous nous sommes alignés sur ce que font les autres associations : nous demandons désormais en plus des frais d'adoption **un chèque de caution de 300€**. Il ne sera pas encaissé et sera détruit à réception de la preuve de la stérilisation de l'animal (généralement aux 6 mois de l'animal). Si vous ne possédez pas de chéquier, vous pouvez demander à quelqu'un de votre entourage.
- **Le règlement des frais d'adoption** : **220 euros** pour une femelle, **190 euros** pour un mâle.

Nous acceptons comme moyens de paiement :

- **Les espèces** : pensez à recompter et vérifier le montant
- **Les chèques** : possibilité de régler en une ou deux fois. Si c'est le cas, vous devrez nous remettre les deux chèques :
 - Le premier (minimum 70 euros, correspond au montant de la réservation si réservation il y a)
 - Le deuxième qui complètera les frais d'adoption et qui sera encaissé le mois suivant
- **Les virements bancaires** : Ce mode de règlement est à anticiper, car les virements bancaires peuvent mettre plusieurs jours à arriver sur notre compte. Nous devons avoir reçu le virement le jour de l'adoption.
Contactez-nous en amont de votre visite afin de vous assurer que c'est bien le cas.

Titulaire

ASSOC. VOLC'ANIMO

Domiciliation

DURTOL

Code Banque 16806

Code guichet 04700

Numéro de compte 66095567712

Clé RIB 41

← **Voici le RIB de l'association**

IBAN (International bank account number)

FR76 16806 04700 66095567712 41

Code BIC (Bank Identification Code) -

Code SWIFT

AGRIFRPP868

Le jour de l'adoption, **notre famille d'accueil vous transmettra** :

- **Le contrat d'adoption** : Il est à lire puis remplir avec la famille d'accueil **en deux exemplaires** : un que vous gardez et un que nous gardons.



Nous vous demandons de bien lire le contrat et les conditions d'adoption avant de le signer.

- **Le carnet de santé de l'animal** : Il comprend toutes les informations nécessaires (numéro d'identification, RDV vétérinaires, dates des antiparasitaires, etc.).
 - Pensez à renseigner votre nom et vos coordonnées sur la première page du carnet
- **Le certificat vétérinaire (anciennement « certificat de bonne santé »)** : Établi par un vétérinaire au maximum 3 mois avant l'adoption, le certificat atteste de la santé de l'animal et mentionne son numéro d'identification.
- **Les bons vétérinaires** : 1 pour le rappel de vaccin, 1 pour la stérilisation (si ces deux actes n'ont pas été réalisés en amont de l'adoption). Pensez à bien les conserver. Ces deux bons vous permettront de vous rendre chez nos vétérinaires partenaires et de ne pas payer pour ces actes, qui sont compris dans les frais d'adoption. Pour la suite, vous pourrez tout à fait faire suivre votre animal par un vétérinaire de votre choix.

Voici la liste de nos vétérinaires partenaires (également présente sur le bon) :



- **MA CLINIQUE VETERINAIRE**
ZI des Montels, rue Marie Marvingt, 63118 Cébazat – 04.73.24.98.44
- **POLE SANTE VET**
105 Avenue Jean Jaurès, 63540 Romagnat – 04.73.26.47.11
- **POLE SANTE VET**
15 Rue de Talabeau, 63730 Les Martres-de-Veyre – 04.73.39.86.57
- **CLINIQUE DU DR DROUIN**
56 Boulevard Etienne Clémentel, 63200 Riom – 04.73.63.62.57

Attention, certains vétérinaires **conseillent une 3^e dose de vaccin Typhus/Coryza**. Seulement les 2 premières doses sont prises en charge dans les frais d'adoption. Nous vous conseillons de parler de ce point directement avec eux par téléphone lors de la prise de RDV.

Nous vous rappelons également **qu'en cas de problème de santé survenus après la signature du contrat, les frais vétérinaires seront à la charge de l'adoptant**. L'association ne pourra en être tenue responsable. Malgré un suivi sanitaire et vétérinaire consciencieux, nous ne pouvons pas offrir de garantie sur les éventuelles maladies.

Et après ? Quelques conseils pour une adoption réussie

Conseil n°1 : Anticiper le transport

Lorsque vous irez chercher votre futur compagnon, prévoyez une caisse de transport solide, une petite serviette/alèse à l'intérieur et une 2^e serviette/plaid pour recouvrir la caisse. Cela diminue le stress et protège le chat des courants d'air.



Conseil n°2 : Prévoir l'alimentation adéquat

Une bonne alimentation permettra de garder **votre animal en bonne santé**.

Privilégiez donc **une alimentation riche en protéines brutes**, et surtout jamais de croquettes de supermarché. Les marques Royal Canin / Hill's / Virbac seront donc le minimum niveau milieu de gamme, mais des marques comme Carnilove / Purizon / Taste of the Wild ne seront que meilleures.

Vous pouvez demander à la famille d'accueil quelle marque de croquette fournie par l'association elle utilise. Nous vous conseillons de réaliser une transition en douceur pour l'habituer à ses nouvelles croquettes.

- Par exemple : Pendant 3 jours, faites une gamelle composée à 75 % du 1^{er} aliment et 25 % du 2^e ;
Les 3 jours suivants, mariez les deux rations de croquettes à 50/50 % ;
Les 3 jours encore suivants, faites 25 % des croquettes habituelles et 75 % des nouvelles ;
Pour enfin arriver au 10^e jour à 100 % des nouvelles croquettes !

Conseil n°3 : Prévoir tout le matériel en amont



- Un panier ou des couvertures sur lesquels se coucher
- Des gamelles
- Un bac à litière ouvert : pas de capot, le temps qu'il comprenne bien où se situe le bac. Vous pouvez demander à la famille d'accueil quel type de litière elle utilise afin de permettre une meilleure transition.
- Des jouets : plumeaux, cannes à pêches, petites balles, etc.
- Un arbre à chat si possible : il sera un terrain de jeux dans son quotidien, il épargnera vos canapés et sera un parfait observatoire !



Conseil n°4 : Faire découvrir le foyer petit à petit

Le changement d'environnement et la découverte d'un nouveau foyer sont difficiles pour un chat. Nous vous conseillons d'abord de **le mettre dans une pièce dédiée**, le temps qu'il s'habitue au changement, à vous, aux nouvelles odeurs etc. Une fois arrivé, installez-le dans sa pièce, ouvrez la caisse de transport et laissez-le sortir à son rythme.

S'il est craintif laissez-le au calme les premières 24/48h. Tant qu'un chat craintif n'est pas à l'aise dans son environnement, il n'acceptera pas l'approche de l'Homme, au risque de le traumatiser encore plus.

Une fois en confiance, ouvrez la porte progressivement pour qu'il découvre le reste du foyer. Laissez-le aller à son rythme, ne le forcez pas.

Conseil n°5 : Faire des présentations en douceur avec les autres animaux

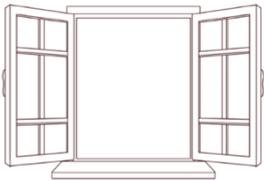
Une fois que le chat est en confiance avec vous dans sa pièce, **échangez les odeurs (plaid/panière) avec vos animaux**. Une première expérience olfactive réduira le stress des premières présentations. Reproduisez les échanges plusieurs jours.

Ouvrez ensuite les portes en surveillant, pour un premier contact visuel. Si vous avez un chien, veillez à bien le tenir en laisse lors des premiers contacts même s'il est habitué aux chats, la réaction du chat pourrait lui donner envie de réagir en conséquence.

Reproduisez cela plusieurs jours, jusqu'à ce que vous sentiez tout le monde à l'aise pour laisser les portes ouvertes totalement. Une bonne entente prendra du temps, soyez patient.



Conseil n°6 : Faire attention aux ouvertures



Il faudra bien **faire attention aux ouvertures**, que ce soit les portes ou les fenêtres. Les chats adorent observer le monde depuis le rebord de la fenêtre ou jouer les acrobates sur la rambarde du balcon ! Mais savez-vous que la chute est l'un des dangers domestiques les plus courants chez le chat ? C'est même le premier motif de consultation en urgence chez les vétérinaires !

Le chat a la réputation d'être agile et de retomber sur ses pattes, si bien que beaucoup de maîtres ne mesurent pas le danger et laissent les fenêtres ouvertes ou l'accès libre au balcon.

Pourtant, un chat peut se montrer maladroit ou distrait, glisser et chuter. Il peut également être surpris par un bruit inattendu, paniquer et perdre l'équilibre. Enfin, attiré par un insecte ou un oiseau qui vole, il peut bondir et tomber dans le vide. L'instinct de chasse l'emporte chez lui sur la conscience du danger.

Les conséquences d'une chute sont souvent **dramatiques**. Le chat est gravement blessé, quand la chute n'est pas mortelle. C'est également une cause fréquente de perte de l'animal qui, paniqué, s'enfuit et se cache, au risque de n'être jamais retrouvé.

Pour protéger efficacement votre chat contre la chute vous pouvez :

- **Laisser les fenêtres fermées en sa présence et lui interdire l'accès au balcon**. Il faudra donc prendre certaines habitudes : lorsque vous souhaitez aérer, isolez le chat dans une autre pièce. Prévenez les visiteurs de bien faire attention en rentrant et en sortant de chez vous, etc.
- **Sécuriser vos ouvertures**. Il existe des filets de sécurité ou des grillages spécialement conçus pour les chats. Ces filets seront à poser sur toute la hauteur / largeur des ouvertures.

Attention : Les fenêtres oscillo-battantes sont une fausse bonne idée pour aérer.

Beaucoup de chats arrivent à sauter malgré la petite ouverture. Si certains y arrivent et s'échappent, d'autres restent parfois pendus et finissent par mourir. Ne sous-estimez jamais un chat !



Une fois l'adoption réalisée, nous vous enverrons un message comprenant **une fiche conseils pour garder votre compagnon en bonne santé**, ainsi que **le groupe des adoptés**, sur lequel nous vous demandons de donner des nouvelles régulièrement.

Nous ne pouvons pas anticiper la réaction d'un chat lors d'un changement de foyer. Tous réagissent différemment mais quoi qu'il arrive, il faut être calme, rassurant et patient.

Bien évidemment, **nous restons disponibles pour répondre à vos questions, et vous aider si vous rencontrer la moindre difficulté. N'hésitez surtout pas à nous écrire.**